

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 05.12.2023

CERTIFICATS MEDICAUX

NECATI GULER : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

CLAUDE GUGLIELMI : Certificat médical de contre- indication à l'arbitrage.

YOHAN LOZACHMEUR : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

HOSSAM DAHBI : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

JULES BONNET THEVENON : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

ABDELTIF KRIMOU : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

COURRIERS ARBITRES

ALEXIS BOLLIET : Courrier reçu suite à la demande de la CDA.

MADJID BEDJA : Courrier reçu. Réponse faite.

SAMUEL POCHON : Demande d'observation.

YANN LANDAIS : Courrier relatif aux bons comportements de l'ensemble des protagonistes lors de son match.

RAPHAEL BOUILLON : Courrier relatif au non-paiement d'indemnité, dossier suivi par R JARJAVAL.

COURRIERS CLUBS

CS BELLEY : Réponse sera donnée par le désignateur en charge.

CS VIRIAT : Courrier relatant l'absence d'un arbitre. Prise en compte et effet.

AS HAUTECOURT ROMANECHÉ : Demande arbitre pour rencontre D5. Réponse sera faite

FOOTBALL CLUB TURC VIRIEU : Nouvelle demande de désignation d'arbitre.

FC ST MAURICE DE GOURDANS : Courrier présentant une inscription pour semi-officielle.

DIVERS

JEAN MARIE BRESSOUX : COURRIER REÇU

Le Président
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire
Sylvain FEYEU